

L'Écho des Riches-Lieux

Bulletin de la Société d'histoire des Riches-Lieux

Editorial

Drapeau du QUÉBEC



C'est cette année que le 75^e anniversaire de la première levée du drapeau du Québec a été célébré dans la province, lors du jour du Drapeau. Rappelons que le

21 janvier 1948, le fleurdelisé prenait la place de l'Union Jack, drapeau britannique, au sommet de la tour centrale du parlement à Québec.

L'ancêtre direct du drapeau du Québec est la bannière dite de « la bataille de Carillon ». De couleur bleu ciel, elle portait au centre l'écu de France et les coins étaient ornés de quatre fleurs de lys d'argent inclinées vers le centre.

En 1902, l'abbé Elphège Filiatrault, de Saint-Jude, hisse sur son presbytère un drapeau semblable à celui de Carillon, sauf que les fleurs de lys sont blanches.



En 1903, on ajoute à ce drapeau un Sacré-Coeur entouré de feuilles d'érables. Ce drapeau deviendra en 1926, par vote de l'Assemblée législative, l'emblème de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

En 1935, l'Assemblée législative décide d'enlever le Sacré-Coeur et le drapeau prend le nom de fleurdelisé.

Le 2 décembre 1947, le député René Chaloult dépose une motion à l'Assemblée qui doit être débattue le 21 janvier 1948. Le matin même où la motion doit être discutée en Chambre, un arrêté reçoit l'approbation unanime du Conseil des ministres, consacrant le fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec.

PROTOCOLE : Selon la loi, le fleurdelisé doit être arboré à la place d'honneur, c'est-à-dire à droite (à gauche de l'observateur), s'il y a deux drapeaux, ou au milieu, s'il y en a davantage.

Il faut déployer chacun sur un seul mât et voir à ce que drapeaux et mâts soient d'égales dimensions.

Guy Archambault, président SHRL

Conférence de Frédéric Bastien

Jeudi 23 février à 19 h
à la salle du Conseil
à Saint-Denis-sur-Richelieu
au 275, rue Nelson.

Journaliste et homme politique québécois, il est connu notamment comme étant l'auteur de *La Bataille de Londres*.

Entrée 5 \$ pour les membres
et 8 \$ pour les non-membres

C'est un rendez-vous exceptionnel, faites tous les efforts possibles pour y être présents !



Assemblée générale

Mercredi 1^{er} mars à 19 h à l'Institut canadien au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu aura lieu l'assemblée générale de la SHRL.

Hâtez-vous de renouveler votre cotisation pour pouvoir voter.

Programme de l'année 2023

Mars :	Assemblée générale
Avril :	Conférence
Mai :	Fête nationale des Patriotes
Juin :	Fête de la St-Jean
Juillet :	Vacances
Août :	Kiosque au Vieux-Marché
Septembre :	Épluchette de blé d'Inde
Octobre :	Colloque de la Société d'histoire
Novembre :	Fête de la Victoire patriote



Vie de la Société

Un conférencier EXCEPTIONNEL

Invité à la Fête de la Victoire, le 20 novembre, l'historien FRÉDÉRIC BASTIEN n'a pas pu s'adresser aux gens par manque de temps. Il a bien voulu revenir présenter une vraie conférence le 23 février prochain sur son sujet de prédilection : la Constitution qui nous a été imposée en 1982 par Pierre-Elliott Trudeau.

Professeur au Collège Dawson à Montréal depuis 2008, M. Bastien a eu le courage d'aller jusqu'à Londres pour découvrir les tricheries de deux juges de la Cour suprême du Canada (MM. Laskin et Estey) et de M. Trudeau lui-même dans les tractations pour rapatrier notre loi fondamentale en 1981. Au lieu d'associer en toute transparence les provinces membres de la fédération, ces personnes ont manœuvré en cachette pour imposer une diminution de leurs pouvoirs, ce que le Québec n'a jamais accepté. Voici comment M. Bastien présente sa conférence.

« Adoptée il y a 40 ans, la loi constitutionnelle de 1982 continue de s'appliquer au Québec malgré le fait qu'il ne l'a jamais signée. Cette constitution sert à attaquer les droits de la plus grosse minorité au Canada, la minorité nationale québécoise. Elle nie d'abord l'existence même de la nation québécoise alors qu'elle reconnaît en même temps les communautés culturelles et les premières nations. La constitution de 82 a permis d'invalider la loi 101 à plusieurs reprises. Elle sert aussi à contester le loi 96 et aussi la loi 21.

La constitution de 82 fournit aussi des arguments politiques à ceux qui s'attaquent aux droits de la minorité nationale québécoise. Ces derniers font référence aux droits de la charte canadienne, que le Québec violerait constamment. En somme, 82 constitue une injustice permanente et pernicieuse pour le Québec. »

Notons que M. Bastien a publié des ouvrages sur ces questions, qu'il intervient dans les médias sur divers points contestés et qu'en janvier il vient même de porter plainte contre Justin Trudeau, qu'il accuse d'avoir violé les lois du Canada en immigration. Outre le français et l'anglais, il parle espagnol, italien et hébreu. De 2015 à 2018, il a présidé l'Association des professeurs d'histoire des Collèges (APHCCQ).

Le 6 janvier, une double fête



Photos : Luc Charron

Depuis plusieurs années, la Société a fêté les ROIS, comme c'était la coutume au temps des écoles de rang. Cette année, les membres ont cru bon célébrer aussi, un mois d'avance, le 95^e anniversaire de l'ancien président Onil Perrier. Une trentaine d'amis s'étaient donné rendez-vous. La fève et le pois ont été cachés au bon endroit, de sorte que Georgette Bourgeois devienne la reine et Onil le roi... Merci à Claudette, à Guy et aux autres organisateurs.

Nouveaux membres

Nous souhaitons la bienvenue à :

Jean-Charles Richer, Johanne Gauthier et Daniel Gingras

CHAMPS DE BATAILLE

La SHRL fait des démarches depuis plusieurs années pour mettre en valeur les champs de bataille de Saint-Denis et de Saint-Charles. La parution récente du livre de Julien MAUDUIT nous aide en ce sens qu'elle accorde au mouvement patriote beaucoup plus d'importance que nos historiens l'ont fait jusqu'ici. Cet auteur n'hésite pas à l'appeler la « **Guerre d'indépendance des deux Canadas** ».

À leur réunion du 13 janvier, les administrateurs ont examiné la possibilité de faire avancer le dossier. Comme les municipalités n'ont pas le temps de s'y mettre, la Société se limitera à faire des recherches préliminaires sur les terrains et le déroulement des combats pour le moment. Ce qui exigera quand même beaucoup de temps et d'efforts.

Onil Perrier et Luc Charron ont rencontré à cet effet Mme Josée TÉTREAU, une généalogiste qui s'intéresse aux soldats canadiens tués dans les guerres depuis 1812. Elle est à l'emploi de M. Marcel LUSSIER, ancien député bloquiste de Brossard-La Prairie pendant deux ans et spécialiste des héros de la Nouvelle-France tels que Cavalier de LaSalle et Pierre Le Moyne d'Iberville. Nous espérons trouver chez ces personnes un grand intérêt pour nos travaux.



Suzanne Mathieu-L'Heureux



Un mot sur cette amie de Saint-Antoine, décédée le 31 janvier. Cette femme a participé à la mise en marche de la CNESST, puis à la fondation de la Société Historique et Culturelle ainsi que de la Maison de la Culture Eulalie-Durocher. Elle a aussi fait beaucoup de recherches et publié des ouvrages sur

les familles de la paroisse. Elle a su nous donner un coup de main à l'occasion. Nos condoléances à ses amis et à ses nombreux enfants et petits-enfants.

Le Conseil Souverain (1663-1709)



Dans une série sur les tableaux marquants de notre histoire, Dave Noel (Le Devoir, 13 janvier) a décrit celui de Charles Huot qui se trouve à l'Assemblée nationale depuis 1930 et qui décrit une séance de cet organisme important créé par Louis XIV. Ce texte nous rappelle que nous possédons les cinq premiers volumes de ses procès-verbaux. Ils ont été achetés lors de leur parution par le curé Antoine O'Donnell (1885 à 1889). Nous les avons fait relier en 1990 : l'ensemble est impressionnant. Voilà un instrument important pour les recherches généalogiques.

La généalogie vous tente ?

Les gens nous demandent parfois de les aider en ce domaine, mais la société n'a pas les moyens de développer un vrai service de généalogie. Elle est heureuse, toutefois, de signaler qu'il y en a trois, à des distances raisonnables : à Beloeil, à Sorel et à Saint-Hyacinthe.

Collaborateurs : Onil Perrier et Guy Archambault - Graphiste : Guylaine Ménard

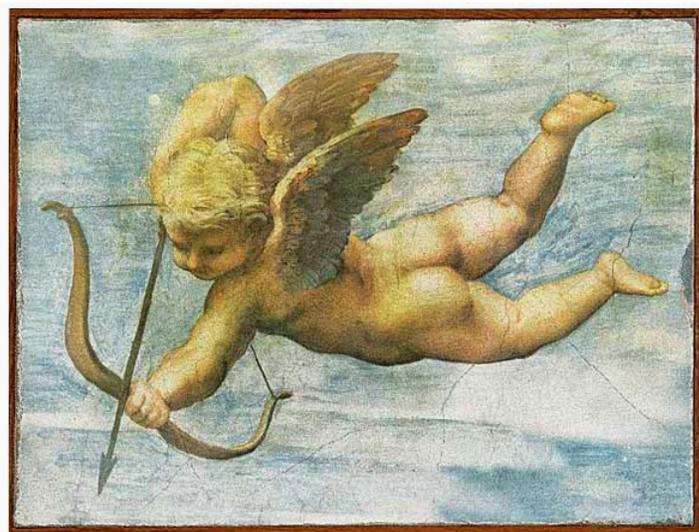
Nouvelle revue d'HISTOIRE

Nous saluons le lancement de la « Revue d'histoire de la Nouvelle-France », aux éditions Septentrion, vu que notre paroisse a été fondée avant 1760 et qu'elle a connu le passage de toutes les armées qui ont circulé sur la rivière Richelieu, avant et après cette date, jusqu'en 1837. Puisque le premier numéro traite des Huguenots, nous en apprendrons probablement plus sur LE TANNEUR Pierre du Lignon, qui serait à l'origine de notre rue DU LION. Et dont les descendants sont devenus des Chevalier et des Lamirande.

Saint-Valentin

En février comme à chaque année, plusieurs soulignent agréablement la Saint-Valentin. Même si on n'arrive pas à préciser le début de cette tradition, cela reste un événement très agréable en février.

BONNE SAINT-VALENTIN !



Renouvellement de votre cotisation pour 2023

COTISATION À LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES RICHES-LIEUX

Votre cotisation vous permettra de recevoir notre Bulletin à chaque 2 mois, de bénéficier de tarifs réduits lors de nos activités et surtout de supporter notre Société d'histoire.

Nom: _____ Conjoint(e): _____

Adresse: _____ Ville: _____

Province: _____ Code postal: _____

Téléphone: _____ Cellulaire: _____

Courriel: _____

Coût d'adhésion
1 an 25,00 \$

Pour un couple ou Corporation
1 an 40,00 \$

Pour un étudiant(e)
1 an 12 \$

Signature: _____ Date: _____

Pour payer votre cotisation à la SHRL

4 Possibilités :

1. Payer comptant à un membre du CA de la SHRL.
2. Faire un chèque au nom de la SHRL le remettre à un membre du CA de la SHRL ou l'envoyer par la poste à M. Jacques Leroux, trésorier, au 602, chemin des Patriotes, Saint-Charles-sur-Richelieu, J0H 2G0
3. Faire un paiement par virement interac avec l'adresse courriel : president@riches-lieux.com et à la question : répondre : cotisati
4. Faire un paiement par virement direct vous devez avoir les coordonnées de la SHRL : Transit : 90044 No Institution : 815 Folio / no de compte : 2640506

Marche à suivre avec Desjardins seulement :

- a) Virer entre personnes Desjardins
- b) Ajouter un destinataire
- c) Desjardins demandera de vous identifier en vous donnant un code par un appel automatisé.
- d) Vous inscrirez les informations suivantes :
Identification du destinataire : SHRL
Raison du virement : Cotisation
Votre identification : Votre nom : ex. Guy Archambault
- Effectuer le virement dans le compte du destinataire
Compte du destinataire : Transit : 90044 No Institution : 815 Folio / no de compte : 2640506
- e) Faire le virement au nouveau destinataire soit la SHRL.

Membres du CA :

Guy Archambault, président; Claire Vallée, v.p. et secrétaire ; Alain Charron, v.p. ; Jacques Leroux, trésorier; Onil Perrier, archiviste; Fernand Létourneau, Tommy Lussier et François St-Louis, Noël Nunes, Shawn Tassoni-Vermette, administrateurs

N. B. Les cotisations payées après le 20 novembre et qui compteront pour l'année suivante ne s'appliquent que pour des nouveaux membres.